

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2018

INDIVISION SUCCESSORALE ET POLITIQUE DU LOGEMENT OUTRE-MER - (N° 475)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL12

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« incapable majeur »,

les mots :

« majeur protégé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.